

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) des Deux-Sèvres agit en faveur des parcours de santé et du maintien à domicile.

Dans le cadre de l'HT-SH :


- Le DAC a un rôle d'intermédiaire entre l'adresseur et l'EHPAD,
- Il vérifie l'éligibilité au dispositif,
- Il peut valider et effectuer le suivi du séjour au regard des critères fixés,
- Il gère la préparation de la sortie,
- Il effectue le suivi post-hébergement temporaire d'urgence.

Coordonnées de contact DAC 79 :

 **Contact Nord : 05 49 65 09 10**
Contact Sud : 05 49 33 55 13

ou

 **0809 109 109**
prix d'un appel local
service gratuit

 contact.nord@dac-79.fr
contact.sud@dac-79.fr

Les demandes d'HT-SH seront réceptionnées par le DAC les jours ouvrés, entre 9h et 17h. En dehors de ces horaires, une entrée directe peut être envisagée le soir ou le week-end (cf. contacts téléphoniques des EHPAD réalisant des entrées directes).

L'Hébergement Temporaire en Sortie d'Hospitalisation - EHPAD en Deux Sèvres



Qu'est-ce que c'est ?

L'HT-SH consiste à proposer aux personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, un **hébergement temporaire non programmé** en EHPAD pour 30 jours maximum :

- En sortie d'hospitalisation, ou services des urgences, avant la réintégration du domicile dans un cadre sécurisé ou une orientation vers une nouvelle structure d'accueil.
- A domicile, en cas de défaillance d'un aidant, ou en cas hospitalisation soudaine de celui-ci.

Les enjeux ?

- > Faciliter les sorties d'hospitalisation et fluidifier l'aval des urgences pour les personnes âgées en perte d'autonomie
- > Améliorer et sécuriser le retour à domicile d'une personne âgée après un séjour hospitalier.
- > Limiter la durée de séjour à l'hôpital et les ré-hospitalisations évitables
- > Préparer le retour au domicile avec la famille, les proches et les services sociaux



L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine finance ce dispositif afin d'arriver à un reste à charge de 20€/jour pour la personne accueillie.

A qui s'adresse l'HT-SH ?

Le dispositif s'adresse à un public âgé de **plus de 60 ans** domicilié sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Les bénéficiaires de ce dispositif doivent être **médicalement stables** et **relever d'une prise en charge d'EHPAD**.

Motifs d'admission

- > Sortie d'hospitalisation ou d'un service d'urgences.
- > Hospitalisation de l'aidant / défaillance soudaine de l'aidant.
- > Situation complexe à domicile : impossibilité ponctuelle d'un maintien à domicile dans l'attente d'un plan d'aide ou situations critiques repérées par le DAC ou les acteurs du domicile.

Rappel : Une solution d'aval doit être possible et organisée dès l'admission. Il est donc indispensable de commencer à préparer le devenir de la personne concernée en accord avec celle-ci. Pour ce faire, un appel des professionnels du DAC se fait dans les 48 à 72 heures vers l'établissement d'accueil.

En quoi l'HT-SH se distingue de l'hébergement temporaire classique ?

L'entrée en HT-SH doit s'organiser le jour de la demande ou dans les **plus brefs délais afin de répondre au besoin de prise en charge immédiate**.

L'HT-SH n'a pas vocation à répondre à tous les motifs possibles de recours à l'hébergement temporaire de droit commun comme par exemple le répit, les vacances du proche aidant ou encore l'adaptation du logement.

Ce qui diffère :

- > La durée du séjour qui ne doit pas excéder 30 jours maximum.
- > Le reste à charge pour l'utilisateur doit être de 20 € / jour.

Quels professionnels peuvent solliciter l'HT-SH ?

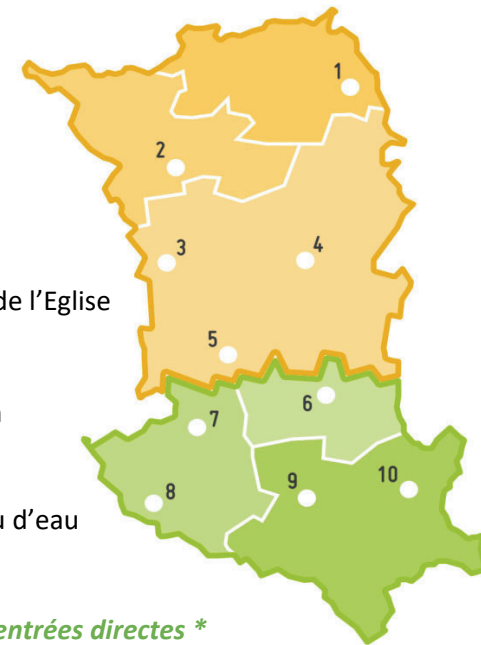
Les demandes d'HT-SH peuvent être formulées par :

- Les services médicaux et/ou sociaux hospitaliers,
- Les professionnels du domicile (évaluateurs APA, SSIAD, SAD, ASG...),
- Les professionnels de santé libéraux,
- Les collectivités territoriales (CIAS, CCAS ...).

Quelle organisation territoriale en Deux-Sèvres ?

10 places d'HT-SH existent sur le territoire, réparties sur les EHPAD, de la manière suivante :

- 1. OIRON**
Résidence L'Orée des Bois
28 rue Madame de Montespan
05.49.96.51.12
- 2. COURLAY**
Le Pied du Roy - 20 rue de la Lande
- 3. L'ABSIE - entrées directes ***
La Résidence Les Abiès - 6 bis, place de l'Eglise
05.49.95.33.60
- 4. PARTHENAY - entrées directes ***
Les Orangers - 23 rue Georges Turpin
05.49.71.24.10
- 5. CHAMPDENIERS**
Résidence du Parc - Place du Château d'eau
05.49.25.81.24
- 6. ST-MAIXENT-L'ECOLE - entrées directes ***
Groupe Hospitalier - 13 rue du Panier Fleuri
05.49.76.49.76
- 7. NIORT**
Le Cèdre Bleu - 83 rue de Goise
05.49.78.37.87
- 8. MAUZE-SUR-LE-MIGNON**
Résidence de Vallois - Route d'Usseau
- 9. CELLES-SUR-BELLE**
Les Chanterelles - 7 rue du Treuil
05.49.79.80.39
- 10. LEZAY**
Fondation Dussouil - 1 rue de Vaugru
05.49.27.80.20



*Voir conditions des entrées directes au dos.